

BAZIEGE (Haute-Garonne)
« VIA CELESTA »

**LOT N°4 : ESPACES VERTS – CLOTURES – ARROSAGE –
ENTRETIEN**

Acte d'Engagement



MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83



MAITRE D'OEUVRE

SARL YANTRIS Géomètres Experts
142, rue Bonnat
31400 TOULOUSE
Tél : 05.61.52.62.55
Email : contact@yantris.fr

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot N°4 : ESPACES VERTS – CLOTURES -ARROSAGE - ENTRETIEN** des travaux d'aménagement du **lotissement « VIA CELESTA »** situé sur la **commune de BAZIEGE (31)** comprenant 16 lots et 2 macro lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 26/10/2021

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Rue des Saules / Chemin de Montaudran

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
 - Détail et montant des garanties de la police,
- et de plus, pour l'assurance décennale :
- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

UP

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES**ENTRE LES SOUSSIGNES :****MAITRE D'OUVRAGE**

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Laurent BONNASSIE**ET :****ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE**

JOIGNEAUX PAYSAGISTE

5, chemin des Môles

ZAC de la Bruyère

31 120 PINSAGUEL

Tél : 05.62.23.89.68

Email : contact@joigneaux.com

Forme juridique : SAS

SIRET : 538 293 358 00023

A.P.E. 8130Z

Représentée par : Monsieur Bernard JOIGNEAUX

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

SARL YANTRIS Géomètres Experts

142, rue Bonnat

31400 TOULOUSE

Tél : 05.61.52.62.55

Email : contact@yantris.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



CABINET FERRANDO MATEILLE

17, rue de Ratacas

ZI Plaisance

11100 NARBONNE

Tél : 04.68.32.47.82

Email : -ferrandomateille@cspslr.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHÉ

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres mètres remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 4 – ESPACES VERTS – CLOTURES – ARROSAGE – ENTRETIEN

MONTANT MARCHE BASE HT	38 000.00 €
TVA 20 %	7 600.00 €
MONTANT TTC.....	---- 45 600.00€

Soit en toutes lettres TTC : Quarante cinq mille six cents euros et zéro centime

Travaux optionnels pour fourniture et plantations d'arbustes à l'arrière des clôtures (réalisés sur ordre de service) :

MONTANT TRAVAUX OPTIONNELS HT	7 030.00 €
TVA 20 %	1 406.00 €
MONTANT TTC.....	---- 8 436.00€

Soit en toutes lettres TTC : Huit mille quatre cents trente six euros et zéro centime

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **130 jours calendaires (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée le **07/03/2022** pour une livraison des travaux le **15/07/2022 pour les travaux de clôtures et d'arrosage.**

Une seconde phase de travaux se déroulera =

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

**SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX**

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **laurent.bonnassie@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à LABEGE, le 07/02/2022

L'ENTREPRISE

S.A.S. JOIGNEAUX PAYSAGISTE
5 Chemin des Mûles - 31120 PINSAGUEL
☎ 05 03 23 89 68
Mail : contact@joigneaux.com
RCS Toulouse 538 293 358

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

DATE D'EFFET DU MARCHE

A compter de la réception de l'ordre de service

5 chemin des Môles
Z.A.C de la Bruyère
31120 PINSAGUEL



Tél : 05 62 23 89 68
contact@joigneaux.com

DEVIS n° 2021/352

PINSAGUEL, le 25 juin 2021

RESIDENCE VIA CELESTA LOT ESPACES VERTS - ARROSAGE - CLOTURES

HECTARE	
Adresse Client : RN 113 - 75, ZI Les Portes Domitienne CS 30020 34741 VENDARGUES Cedex	Adresse Chantier Rue des Saules 31450 BAZIEGE

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Total HT	TVA
1	ESPACES VERTS					
1.1	Engazonnement de type rustique après préparation de sols comprenant élimination des déchets végétaux, épierrage des éléments supérieurs à 4 cm, scarification, fraissage et nivellement des terres, fourniture des graines - 3,5kg/are - ensemencement méthodique par passage croisé, roulage, garantie de levée, reprise des pelades pendant la période de garantie, Espaces vert central, accompagnement voirie Fourniture et plantations d'arbres 16/18 comprenant ouverture partielle des fosses sur 2 fois le diamètre de la motte ou des racines, manipulation et mise en place des végétaux, fourniture et mise en oeuvre de terreau en mélange avec la terre du site, formation des cuvette d'arrosage	M²	1 680,00	2,50	4 200,00	20
1.2	Liquidambar Styraciflua - Tige	U	8,00	210,00	1 680,00	20
1.3	Acer Campestre - Tige	U	6,00	156,00	936,00	20
1.4	Quercus Ilex - Cépée	U	5,00	265,00	1 325,00	20
1.5	Sorbus Terminalis - Tige	U	1,00	140,00	140,00	20
1.6	Melia Azedarach - Tige	U	2,00	150,00	300,00	20
1.7	Arbres fruitiers à noyau - 1/2 tige	U	8,00	90,00	720,00	20
1.8	Cercis Siliquastrum - Cépée	U	2,00	175,00	350,00	20
1.9	Ginko Biloba Fastigiata	U	3,00	240,00	720,00	20
1.10	Fourniture et plantation de clématites d'extérieur en conteneur de 3 litres - panachage de 5 variétés - formation cuvette d'arrosage Fourniture et plantation d'arbustes ou baliveaux comprenant ouverture partielle des fosses sur 2 fois le diamètre de la motte ou des racines, manipulation et mise en place des végétaux, fourniture et mise en oeuvre de terreau en mélange avec la terre du site	U	20,00	15,00	300,00	20
1.11	Lagerstroemia indica panaché suivant les 5 variétés figurant sur le plan - hauteur 125 /150 cm	U	19,00	55,00	1 045,00	20
1.12	Arbuste de haie pour plantation autoir du bassin suivant panachage 1/3 photinia "Red Robin" - 1/3 Eleagnus "Limlight" - 1/3 troène doré - hauteur 100 / 120 cm	U	70,00	19,00	1 330,00	20
1.13	Paillage sur une épaisseur de 0,10m par copeaux de bois broyés 20/50mm	M²	144,00	6,50	936,00	20
Total HT ESPACES VERTS					13 982,00	
2	ARROSAGE					
2.1	Fourniture et pose d'un réseau d'arrosage en goutte à goutte pour les arbres et arbustes d'alignement de la voirie et des espaces verts communs comprenant fourniture et pose de canalisation en pleine terre et sous fourreaux (mis en place par le lot VRD), canalisation en boucle autour des arbres, raccordement, programmeur autonome sectoriel sous niche, raccordement à la bouche d'arrosage mise à disposition, essais, mise en service	Ft	1,00	3 100,00	3 100,00	20
Total HT ARROSAGE					3 100,00	
3	ENTRETIEN					
3.1	Entretien des gazons sur espaces verts comprenant la tonte de sorte que la hauteur du gazon ne dépasse jamais 0,10m tout au long de l'année, maintien sur place des produits de tonte finement broyés sauf en cas d'excès, l'évacuation des excédents de tonte,	M²	1 680,00	2,00	3 360,00	20
3.2	Entretien des arbres en forme libre comprenant la surveillance du bon	U	35,00	5,00	175,00	20

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Total HT	TVA
	état général du sujet, l'élimination des branches mortes et des rejets, le réglage des fixations au tuteur et le retrait éventuels des tuteurs sur instruction du maître d'oeuvre, les traitements et les amendements					
3.3	Entretien des arbustes comprenant la surveillance du bon état général du sujet, l'élimination des branches mortes et des rejets, le réglage des fixations au tuteur et le retrait éventuels des tuteurs sur instruction du maître d'oeuvre, les traitements et les amendements	U	89,00	1,00	89,00	20
	Total HT ENTRETIEN				3 624,00	
4	<u>CLOTURES</u>					
4.1	Clôtures en limites de lots le long des espaces verts et autour du poste de transformation : Fourniture et pose de clôture rigide constituée de panneaux de treillis soudés en façade des lots - maille 200mm x 50 mm - hauteur 1,50m - y compris fourniture de poteau h= 2,00m pour scellement de 0,50m dans dès de béton - espacement des poteaux 2,50m - Couleur grillage et poteaux RAL 7016	MI	135,00	39,00	5 265,00	20
4.2	Clôture en façade des lots : Fourniture et pose de clôture rigide constituée de panneaux de treillis soudés - maille 200mm x 55 mm - hauteur = 1,00m à poser sur poteaux 1,40m à sceller au ciment sur une profondeur de 40cm dans muret (muret fait par le lot VRD) après réservation par percement soigné du chaperon et du muret - espacement des poteaux 2,50m - hauteur Couleur grillage et poteaux RAL 7016	MI	245,00	38,00	9 310,00	20
4.3	Clôtures en limites autour du bassin : Fourniture et pose de clôture rigide constituée de panneaux de treillis soudés en façade des lots - hauteur 1,20m - y compris fourniture de poteau h= 1,50m pour scellement de 0,30m dans dès de béton - espacement des poteaux 2,50m - Couleur grillage et poteaux RAL 7016	MI	70,00	38,00	2 660,00	20
4.4	Fourniture et pose de portillons largeur 1,00m - hauteur 1,50m - remplissage du vantail en grillage soudé rigide diamètre 5mm - maille 50 *50 - bloc poignée - serrure et clés en 3exemplaires - scellement des poteaux en plein sol dans dès de béton 0,30m x 0,30m x 0,30m	U	1,00	400,00	400,00	20
	Total HT CLOTURES				17 635,00	
5	<u>RECOLEMENT</u>					
5.1	Dossier de récolement avec emplacement des végétaux et réseaux d'arrosage et ses accessoires, liste du matériel et préconisations d'entretien	Ft	1,00	150,00	150,00	20
	Total HT RECOLEMENT				150,00	
7	<u>COMPTE PRORATA</u>					
7.1	Provision pour compte prorata 0,5%	Ft	1,00	192,46	192,46	20
	Total HT COMPTE PRORATA				192,46	

L3

Validité de l'offre : 2 mois

Total HT	38 683,46 €
Remise commerciale -1,77 %	- 683,46 €
Total Net HT	38 000,00 €
Total TVA 20,00 %	7 600,00 €
Net à Payer	45 600,00 €

Modalités  Situation en cours de travaux,
 Solde 30 jours date de facture

L'entreprise souscrit à un contrat de police décennale auprès de la compagnie Allianz, 9 bd Edouard Lachaud, 19100 BRIVE LA GAILLARDE - n°54610611

LE CLIENT Signature précédée de la mention : "Je soussigné(e) M./Mme agissant ès qualité de reconnais par la signature des présentes, avoir lu et accepté purement et simplement le présent devis, ainsi que les conditions générales de ventes figurant au verso, lesquelles contiennent notamment une clause de réserve de propriété et une clause attributive de juridiction." <i>LABEGE</i> Fait à <i>01/07/2021</i> le/...../.....	L'ENTREPRISE S.A.S. JOIGNEAUX PAYSAGISTE 5 Chemin des Mûres - 31120 PINSAGUEL ☎ 05 82 23 89 88 Mail : contact@joigneaux.com RCS Toulouse 538 293 358
---	---

HECTARE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garance
31670 LABEGE
05 34 24 34 00
SIREN 351 338 660

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Total HT	TVA
Variantes / Options du devis						
6	OPTION					
6.1	Fourniture et plantation d'arbustes à l'arrière des clôtures comprenant ouverture partielle des fosses sur 2 fois le diamètre de la motte ou des racines, manipulation et mise en place des végétaux, fourniture et mise en oeuvre de terreau en mélange avec la terre du site - hauteur 125 / 150 cm - espacement 1,00m - Panachage 1/3 Eleagnus Ebbengui 1/3 Photinia Red Robin 1/3 Troène Panaché	MI	370,00	19,00	7 030,00	20
	Total HT OPTION				7 030,00	
	Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document					